

Châtelaiillon-Plage

Une lagune naturelle pour le traitement des eaux pluviales



Châtelaiillon a engagé au début des années 1990, un important programme de protection naturelle du littoral par réensablement de la partie centrale de la plage qui est à l'origine du renouveau touristique de la commune. À cette époque, l'impact des rejets de l'émissaire qui collectait les eaux pluviales du secteur sud de la commune ne permettait pas de garantir une eau de bonne qualité pour la baignade. Pour remédier à cette situation, une lagune naturelle a été réalisée en 1999 qui collecte ces eaux pluviales. L'efficacité de son fonctionnement est au rendez-vous : depuis 2000, le classement en A ou B est confirmé d'une année sur l'autre.

Points de vue



Jean-Louis Leonard,
député-maire
de Châtelaiillon-
Plage.

“Malgré les bons résultats obtenus ces dernières années par le classement de la plage, nous devons rester vigilants. Dans cette perspective, nous envisageons la réalisation d'une deuxième station d'épuration car notre commune et les communes voisines connaissent un essor touristique et démographique important, la fréquentation est passée entre 1984 et 2000, de 20 000 à 40 000 personnes. Ce nouvel équipement

doit pouvoir assurer le traitement des variations de charges de pollution que l'on rencontre en période estivale. Par ailleurs, pour garantir une bonne qualité des eaux de baignade, nous allons supprimer le dernier émissaire d'eaux pluviales situé au nord de la commune. Une lagune sera également réalisée pour collecter les eaux de ce secteur.”



Aurélien Poutet, chargé
des affaires maritimes,
Châtelaiillon-Plage.

“L'une de mes missions est d'assurer le suivi et l'entretien des bassins de la lagune. Ceux-ci sont

régulièrement faucardés. En 2005, nous avons procédé au curage des bassins pour réduire le volume des boues et ainsi restaurer leur capacité de stockage des eaux pluviales. D'une capacité d'environ 5 000 équivalents-habitants, cette lagune d'une superficie de 1,7 ha reçoit une partie du réseau d'eaux pluviales de la commune, soit un volume annuel d'environ 250 000 m³ ; la charge polluante de ces eaux est faible et une simple décantation suffit pour garantir en sortie de lagune un rejet au milieu naturel conforme à la réglementation.”